

### ÊTES-VOUS UN COMMERCE OU UN ÉTABLISSEMENT D'AFFAIRES SITUÉ SUR LA RUE SAINT-CHARLES OUEST ?

### ÊTES-VOUS INTÉRESSÉE À AMÉNAGER OU AGRANDIR UNE TERRASSE OU INSTALLER UN ÉTALAGE COMMERCIAL DEVANT VOTRE COMMERCE AU COURS DE LA SAISON ESTIVALE 2023 ?

La Ville de Longueuil souhaite faciliter les démarches en ce sens en vous offrant un aide-mémoire expliquant la procédure, les étapes et les documents nécessaires pour déposer une demande !

#### Procédure pour aménager une terrasse ou un étalage commercial sur le domaine public

L'aménagement de terrasses temporaires ou d'étalages commerciaux sur le trottoir et dans la rue est autorisé **à la suite de l'obtention d'un permis (certificat d'autorisation) au coût de 100 \$.**

Pour ce faire, vous devez vous rendre sur notre site web (<https://permisenligne.longueuil.quebec/>) et remplir le formulaire de demande disponible sous la catégorie « Construction et/ou rénovation commerciale » et la nature de la demande suivante : « Installation d'une terrasse temporaire dans l'emprise ».

#### Pour compléter et déposer la demande, il est nécessaire de fournir les documents suivants :

- Un plan localisant la terrasse ou l'étalage sur le domaine public (rue/trottoir) ;
- Un plan illustrant les dimensions et matériaux de la terrasse/étalage à installer ;
- Une autorisation écrite du commerce voisin si la terrasse ou l'étalage n'est pas complètement situé vis-à-vis le local exploité par le requérant qui fait la demande de permis.

#### La validité et la durée du permis octroyé dépendront de l'emplacement sur le domaine public sélectionné. Pour les demandes situées :

- Sur le trottoir – Installation permise à partir de la délivrance du permis jusqu'au 31 octobre de la même année.
- Sur la rue\* – Installation permise dans le cadre du projet estival de rue piétonne sur la rue Saint-Charles Ouest (les dates de début et de fin de projet n'étant pas connues à l'heure actuelle, celles-ci seront inscrites sur votre permis au moment de l'octroi).

#### \* Particularités pour les demandes sur la rue :

- ✓ Les installations construites sur la rue ne seront autorisées que pour les demandes conformes situées dans le tronçon piétonnier de la rue Saint-Charles Ouest, soit entre les rues Saint-Sylvestre et Saint-Jacques.
- ✓ Avant de procéder à l'installation de vos structures, l'inspectrice en bâtiment du secteur ira sur les lieux afin de réaliser le marquage au sol identifiant les limites de votre terrasse/étalage commercial, en considérant le corridor de sécurité ainsi que les allées sans obstacle nécessaire pour assurer la sécurité des lieux. Une réflexion est en cours pour définir un dégagement supplémentaire (côté nord) favorisant l'agrandissement des terrasses et autres étalages sur rue comparativement à l'année dernière.
- ✓ Dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste, les terrasses et étalages commerciaux sur rue situés devant le parc St. Mark, entre les rues Saint-Sylvestre et Saint-Jean, doivent être retirés au plus tard à 10 h au cours de la journée du vendredi 23 juin. Les installations retirées pourront être réintroduites sur le domaine public à compter du lendemain.

Prévoyez un maximum de cinq (5) jours ouvrables pour la délivrance du permis, à partir du moment où la demande est considérée complète, payée et conforme.

**Pour toutes vos questions et demandes de précisions**, communiquez avec Cédric Glorioso-Deraiche, conseiller en développement urbain : [cedric.glorioso-deraiche@longueuil.quebec](mailto:cedric.glorioso-deraiche@longueuil.quebec)

**Pour effectuer un suivi sur votre demande de permis**, communiquez avec Dominic Dionne, préposé aux permis et à l'urbanisme : [Dominic.Dionne@longueuil.quebec](mailto:Dominic.Dionne@longueuil.quebec).

**Pour plus de détails**, veuillez vous référer au Règlement sur l'occupation du domaine public (CO-2021-1149) à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux>

Pour faire une demande de permis en ligne, veuillez vous connecter à votre compte citoyen sur notre site web (<https://permisenligne.longueuil.quebec/>) et accéder au formulaire de demande en sélectionnant les options suivantes :

### Demande en ligne – Adresse de la demande

<b>Type de demande</b> Catégorie * Construction et/ou rénovation commerciale Nature de la demande * Installation d'une terrasse temporaire dans l'emprise	<b>Localisation</b> Adresse * Carte interactive
<b>Renseignements sur ce type de permis/certificat</b> <a href="#">Consulter les règlements</a>	
<small>Le texte de cette page ne remplace pas celui du ou des règlements en vigueur.</small>	
<a href="#">Suivant</a>	

### Note au règlement en vigueur

Le présent document est diffusé à des fins d'information uniquement. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des dispositions prévues aux règlements d'urbanisme.

Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme en vigueur ainsi qu'à toutes autres lois, règlements ou dispositions applicables, le cas échéant.